

MODÈLE COURRIER

FONCTION, NOM, PRENOM
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE

Objet : Résidences services – Les propriétaires face à un mur d’impayés !

Madame, Monsieur le/la Maire, Député, Président(e) du conseil départemental, Président(e) du conseil régional, Conseiller(ère) départemental, Conseiller(ère) régional,

Comme vous le savez, la crise sanitaire touche très fortement l’économie et notamment le secteur touristique.

Depuis plusieurs décennies, **l’État et les collectivités territoriales se sont appuyés sur l’investissement des ménages français pour développer et augmenter l’attractivité du territoire français.**

Les propriétaires font face aujourd’hui à un mur d’impayés. Les crédits, les charges de chauffage, les impôts fonciers, etc. sont toujours là !

Les gestionnaires de résidences de tourisme exposent faire face à des problèmes financiers dus à la crise. Malgré la prise en charge des charges fixes par l’état pour une partie des gestionnaires (conformément au décret du 24 mars 2021), les propriétaires peuvent difficilement apprécier la situation financière de leur gestionnaire. Ainsi, **nous demandons transparence totale sur les aides perçues par les gestionnaires et les comptes de gestion de ces derniers.**

Les mesures d’aide prises le 24 mars dernier ne sont pas suffisantes. À ce titre :

- Nous sollicitons votre mobilisation et votre action pour parvenir à **sortir par le haut de cette crise et éviter faillites, contentieux multiples, impayés massifs, ventes forcées**, etc ;
- **Les propriétaires ne doivent pas être la variable d’ajustement de cette crise ;**
- Nous souhaitons l’instauration **d’un crédit d’impôt de 50%, pour les bailleurs, sur les loyers impayés ;**
- Sans mesures énergiques, l’économie touristique locale et les 25 ans d’aménagement du territoire portés par l’investissement des propriétaires ne s’en remettraient pas !

De plus, il serait nécessaire **en attendant le paiement des loyers, que des reports d’échéances de prêts des propriétaires soient systématiquement appliqués par les banques et sans pénalité.** En effet, cela fait plus d’un an que les propriétaires ne perçoivent pas ou que partiellement des revenus qui servent au remboursement des emprunts.

Si cette situation perdure, en l’absence de votre intervention, le risque d’un contentieux généralisé entre propriétaires et exploitants, que personne ne souhaite, paraît inéluctable.

Ce n’est pas l’intérêt des territoires ! Nous sollicitons votre intervention pour défendre les petits propriétaires qui ont investi dans le développement du tourisme de votre territoire.

Bien cordialement,
SIGNATURE